

Tarifs ALSH 2023-2024

QF	JR	JR (30%)	QF	1/2 JR	1/2 JR (30%)
0 à 200	4,00	4,00	0 à 200	4,00	4,00
201 à 500	7,00	4,90	201 à 500	6,00	4,00
501 à 900	12,50	8,75	501 à 900	10,00	7,00
901 à 1300	18,00	12,60	901 à 1300	15,00	11,00
1301 à 1700	23,00	16,10	1301 à 1700	20,00	14,00
1701 à 1900	28,00	19,60	1701 à 1900	24,00	16,80
> 1901	31,00	21,70	> 1901	26,00	18,20

QF	1/2 JSR	1/2 JSR (30%)	QF	JSR	JSR (30%)
0 à 200	2,00	2,00	0 à 200	3,00	3,00
201 à 500	3,50	2,10	201 à 500	5,00	3,50
501 à 900	6,00	4,20	501 à 900	10,00	7,00
901 à 1300	9,00	6,30	901 à 1300	16,00	11,20
1301 à 1700	13,00	9,10	1301 à 1700	21,00	14,70
1701 à 1900	16,00	11,20	1701 à 1900	26,00	18,20
> 1901	18,00	12,60	> 1901	29,00	20,30

JR = Journée avec repas - 1/2 JR = Demi-journée avec repas -
 1/2 JSR = Demi-journée sans repas - JSR = Journée sans repas.
 Nous appliquons moins 30 % à partir du 2ème enfant.
 Repas : 6 euros

Adhésion

L'adhésion annuelle est obligatoire et marque l'engagement dans le projet de la MJC :

- 15 euros enfant (baulois)
- 20 euros enfant (non baulois).

Paiement

Une facture mensuelle vous est envoyée par mail en fin ou début du mois suivant. Le paiement s'effectue soit par : virement bancaire - carte bancaire - chèque - espèces - chèques vacances avant le 15 du mois suivant.

Remarque : la MJC se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.



ALSH de la MJC (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT) 2023/2024

École Paul Minot
 3, avenue Paul Minot
 44500 LA BAULE-ESCOUBLAC.



Place des Salines
 44500 LA BAULE-ESCOUBLAC
 Tél : 02 40 60 37 15
 secretariat@mjclabaule.fr
 www.mjclabaule.fr

Inscription ALSH

1ÈRE ÉTAPE : la fiche d'inscription et la fiche sanitaire

Pour accéder aux offres de la MJC, il est nécessaire de remplir **une fiche d'inscription et une fiche sanitaire** pour chaque enfant.

Cette étape est obligatoire chaque année.

Document à présenter : attestation CAF (de moins d'un mois) avec votre quotient familial.

2ÈME ÉTAPE : la réservation des journées ou demi-journées en ALSH

Lorsque les 2 fiches sont remplies, vous devez faire la réservation.

La réservation des journées ou demi-journées s'effectue par mail :

secretariat@mjclabaule.fr.

Une fiche de réservation est également disponible à l'accueil de la MJC que vous pouvez compléter et nous retourner.

Les réservations sont possibles jusqu'à 5 jours avant l'organisation de la journée d'accueil pour les mercredis scolaires et jusqu'à 10 jours pour les vacances scolaires.

Les réservations sont prises par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

3ÈME ÉTAPE : Quand effectuer ma démarche pour réserver

pour les mois de :	pour les mois de :	pour les mois de :
. Septembre 2023	. Février 2024	. Juillet 2024
. Octobre 2023	. Mars 2024	. Août 2024
. Novembre 2023	. Avril 2024	
. Décembre 2023	. Mai 2024	
. Janvier 2024	. Juin 2024	

à partir du **21 août 2023** à partir du **03 janvier 2024** à partir du **02 mai 2024**.

Quand effectuer ma démarche pour annuler ma réservation

Pour les mercredis : il est obligatoire de prévenir **3 jours ouvrés avant le mercredi soit le jeudi avant 18 H 00**.

Pour les vacances scolaires : il est obligatoire de prévenir **10 jours ouvrés avant (soit 14 jours avant)**.

Toute annulation de réservation non signalée et/ou hors délai **sera facturée** sauf présentation d'un justificatif médical.

Modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ALSH

L'accueil de loisirs accueille les enfants scolarisés de 3 ans à 11 ans.

Les enfants sont accueillis par des animateurs professionnels qui leur proposent des activités ludiques, artistiques, culturelles ou sportives adaptées au rythme et besoin de leur tranche d'âge.

Les tranches d'âge correspondent aux maternels et aux primaires (CP au CM2)

- les crevettes (3/4 ans) : enfants qui font la sieste.
- les bigorneaux (4/5 ans),
- les chamboules (6/7 ans),
- les surfers (8/11 ans).

Les horaires de fonctionnement de l'accueil de loisirs :

Les enfants peuvent venir en journée complète avec repas, en demi-journée avec ou sans repas.

Accueil à la journée :

- Accueil entre 7h30 et 9h30.
- Départ entre 17h00 et 19h00.

Accueil en demi-journée :

- Matinée sans repas : arrivée de 7h30 à 9h30 / Départ de 12h00 à 12h30
- Matinée avec repas : arrivée de 7h30 à 9h30 / Départ de 13h30 à 14h00.
- Après-midi avec repas : arrivée de 12h00 à 12h30 / Départ de 17h00 à 19h00.
- Après-midi sans repas : arrivée de 13h30 à 14h00 / Départ de 17h00 à 19h00.

Le matin, les enfants doivent être accompagnés par un adulte et confiés à un animateur. Ils doivent être présents à l'accueil de loisirs à 9h30 au plus tard.

Le soir, le départ des enfants ne peut s'effectuer avant 17h00 afin de ne pas perturber les activités.

En cas de sortie extérieure, l'horaire peut être décalé. Il est alors précisé par l'accueil de loisirs préalablement.

Le soir, les enfants ne repartent pas seuls. Le parent doit signer la fiche d'appel.